

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 5 novembre 2019

Date de la convocation : 29/10/2019
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Gérard BANCHET, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Adrien RUBAGOTTI, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Ont donné pouvoir : M. Frédéric BELMONTE à M. Gérard BANCHET, M. Pascal CHAUMARTIN à M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Carmen CONESA à Mme Michèle CEDRIN, M. Jean-Yves CURTAUD à Mme Annie DUTRON, M. Patrick CURTAUD à M. Thierry KOVACS, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET à M. Bernard LINAGE, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN à M. René PASINI, M. Daniel PARAIRE à Mme Virginie OSTOJIC, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Jacques THOIZET à M. Jean-François MERLE.

Absent : M. Thierry QUINTARD.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **COHESION SOCIALE – Réussite Educative** : Convention pour le financement des Parcours de Réussite Educative hors quartiers Politique de la Ville entre Vienne Condrieu Agglomération et la commune de Chasse-sur-Rhône

Rapporteur : Sylvain LAIGNEL

NOTE DE SYNTHÈSE

Le Programme de Réussite Educative (PRE) devant mobiliser ses financements prioritairement pour les enfants et les jeunes résidant sur les quartiers Politique de la Ville, la commune de Chasse-sur-Rhône a fait le choix depuis 2017 de financer les parcours pour des enfants et des jeunes résidant hors quartiers prioritaires de la commune de Chasse-sur-Rhône.

En 2019 neuf enfants résidants hors du quartier politique de la ville de Chasse sur Rhône sont accompagnés par le PRE. La pertinence de ces accompagnements amène la commune à choisir de poursuivre la coopération engagée sur la durée du Contrat de Ville. Ainsi, une nouvelle convention est établie pour les années 2020-2021 et 2022. Elle fixe les modalités de fonctionnement entre Vienne Condrieu Agglomération et la commune de Chasse-sur-Rhône pour la mise en place des Parcours de Réussite Educative des enfants ou des jeunes résidant hors quartiers Politique de la Ville de la commune de Chasse-sur-Rhône. Les coûts liés à ces parcours seront pris en charge par la commune.

La convention définit les engagements et les responsabilités de chacune des parties ainsi que les modalités financières.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission Emploi-Insertion, Réussite Educative du 10 octobre 2019,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la convention avec la commune de Chasse-sur-Rhône pour le financement des Parcours de Réussite Educative hors quartiers Politique de la Ville,

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 5 novembre 2019

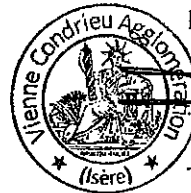
Le Président certifie que la présente délibération

a été reçue par la Sous-Préfecture le **12 NOV. 2019**

et a été publiée le **12 NOV. 2019**

Pour extrait certifié conforme

Le Président,



Thierry KOVACS



Pour le Président et par délégation,
le Directeur Général des Services

Claude Bour
Claude BOUR